

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS 2022

UNE INSTITUTION
AU SERVICE DES ORDRES

Accompagner les bâtonniers et membres
des conseils de l'ordre dans l'exercice
quotidien et concret de leurs missions



Conférence
des
Bâtonniers



ÉDITO DU PRÉSIDENT

LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS, UNE INSTITUTION AU SERVICE DES ORDRES

Il y a 120 ans nos pairs ont éprouvé le besoin et la nécessité de se connaître, d'échanger et de décider ensemble. C'est ainsi que la Conférence des bâtonniers, qui fédère les 163 barreaux de province, est née en 1902.

Elle est le lieu de travail, de créativité et de débats intenses et ouverts, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des barreaux.

Avec eux, la Conférence défend l'indispensable maillage territorial garant de l'accès au droit et de l'accès au juge en tous lieux. Elle défend leur indépendance et celle des avocats.

Elle est la voix des ordres dont elle affirme le rôle politique au sein du Conseil national des barreaux.

Elle assure également la mutualisation d'initiatives, de services et d'outils de contrôles.

Enfin, elle joue un rôle important en accompagnant l'évolution vers la professionnalisation des structures de régulation de la profession que sont les ordres.

L'autorégulation de la profession est un défi permanent ; elle appartient aux ordres et la Conférence des bâtonniers en est le partenaire incontournable.



Bruno BLANQUER
*Président de la
Conférence des bâtonniers*

LES MISSIONS DE LA CONFÉRENCE

LA DÉFENSE DES ORDRES



Le président de la Conférence conduit pendant deux ans le travail du bureau et préside à ses orientations stratégiques



Il est vice-président de droit du Conseil national des barreaux et à ce titre, secondé par le collège ordinal, il est la voix des ordres au sein de notre institution nationale



La Conférence des bâtonniers est attachée à l'ordinalité et défend des ordres forts, elle recueille et porte la parole des bâtonniers

L'ASSISTANCE AUX BÂTONNIERS



La Conférence :

- Forme les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre et les informe sur les projets législatifs et réglementaires
- Organise et coordonne des campagnes d'information et de réflexion, **telles que celles initiées lors des réformes successives de la justice**
- Communique à travers des supports papier et numériques sur toute l'actualité de la profession
- Met à disposition des bâtonniers l'ensemble **des décisions ou avis déontologiques et répond à leurs interrogations à ce sujet**
- Élabore des propositions pour favoriser l'accès aux droits et à la Justice
- Émet les cartes d'identité professionnelles
- Rédige **les guides pratiques et les kits d'action ou de communication en cas de crise**
- Accompagne le développement de l'**acte d'avocat** et notamment du **divorce par consentement mutuel par acte d'avocat**
- Crée **un fichier des refus d'inscription**
- Met à disposition, avec un outil de recherche performant, l'ensemble des décisions de CRD
- Accompagne les bâtonniers dans leurs missions de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB FT)
- Contribue à la création d'une base de données des décisions de justice pour développer **un outil de justice prédictive**

LES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS DE LA CONFÉRENCE

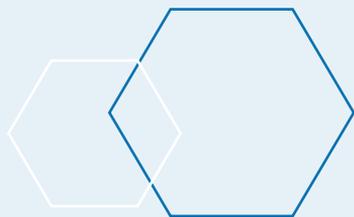
COMMISSION DÉONTOLOGIE ET EXERCICE PROFESSIONNEL

Attributions : Elle apporte aide et assistance aux Bâtonniers en matière de déontologie, d'exercice professionnel, de structures d'exercice, de procédure de taxe, d'arbitrage, d'omission, de suppléance, de harcèlement, de discrimination, de parité, de mesures d'exécution dirigée contre un avocat impliquant l'ordre ou la carpa, de contrat de collaboration ou de travail avec un avocat salarié et d'organisation des élections...

Sur tout texte et projet en relation avec son objet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence.

Président : M. le bâtonnier Jacques DEMAY

Vice-Présidente : Mme le bâtonnier Nathalie DUPONT



COMMISSION DISCIPLINE

Attributions : Elle assiste les Bâtonniers et Présidents de CRD en matière de discipline et procédures disciplinaires, établit et diffuse des modèles.

Sur tout texte et projet en relation avec son objet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence et de préparer les présentations de ces textes et des éventuelles propositions de la Conférence les concernant.

Elle supervise le recensement des décisions rendues par les CRD.

Elle assure l'organisation des formations de la Conférence destinées aux Présidents et membres des CRD.

Président : M. le bâtonnier Olivier JOUGLA

Vice-Président : M. le bâtonnier Philippe LE GOFF

COMMISSION COMPLIANCE

Attributions : Elle aide et conseille les Bâtonniers et les Ordres en matière de RGPD, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des contrôles de comptabilité, des contrôles Carpa.

Sur tout texte et projet en relation avec son objet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence.

Président : M. le bâtonnier Stéphane NESA

Vice-Président : M. le bâtonnier Christophe DARBOIS

COMMISSION NUMÉRIQUE ET SERVICES ORDINAUX À DESTINATION DES AVOCATS

Attributions : Elle assure le suivi des travaux de la Conférence en matière numérique et d'intelligence artificielle, le suivi de Barotech. Elle définit et propose les standards que devraient remplir les sites internet des ordres d'avocats et elle accompagne chaque ordre non encore doté de site pour qu'il s'en dote.

Elle procède à l'étude et effectue toute proposition de nature à renforcer la sécurité des systèmes et des échanges informatiques entre les ordres (ainsi que les Bâtonniers et les carpas) et les avocats.

Elle a en charge la conception et de proposer la réalisation de tous services qui pourraient être proposés par les Ordres aux avocats de leurs barreaux.

Elle assure également le suivi des projets de numérisation de la Justice et l'étude des propositions que pourrait faire en la matière la Conférence.

Président : M. le bâtonnier Serge DEYGAS

Vice-Présidente : Mme le bâtonnier Christina KRUGER

COMMISSION ACCÈS AU DROIT

Attributions : Elle assiste les Ordres dans leur mission de gestion de l'accès au Droit dans le ressort de leur Tribunal Judiciaire, porte les revendications des Ordres de Province en la matière. Elle a une mission de réflexion en matière d'AJ, de PJ et d'accès au droit tant au niveau organisationnel que sur la rémunération des services fournis par les avocats. Sur tout texte et projet en relation avec son objet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence.

Présidente : Mme le bâtonnier Patricia ASTRUC-GAVALDA
Vice-Présidente : Mme le bâtonnier Zohra BEN BAHY PRIMARD

COMMISSION FORMATION ET PROSPECTIVE

Attributions : Elle assure l'organisation des formations de la Conférence, des universités d'été et du séminaire des Dauphins.

Elle a pour mission de concevoir une réforme de l'Ifoc, l'institut de formation de la Conférence, avec pour objectif de le développer afin qu'il soit en mesure de multiplier les formations à destination des Bâtonniers, MCO et personnels des Ordres, de le rendre financièrement autonome, afin qu'il soit en mesure, pour assurer sa mission, de recruter.

Elle a également en charge de faire toute proposition de réflexions, de recueillir celles qui seraient émises par les Bâtonniers et d'organiser le choix par l'AG des sujets de réflexion sur lesquels la Conférence travaillera, d'organiser ces travaux de réflexions et de faire toute proposition quant à leur suivi et aux actions qui pourraient en découler. Sur tout texte et projet en relation avec son objet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence.

Présidente : Mme le Bâtonnier Réjane CHAUMONT
Vice-Président : M. le bâtonnier Frédéric MORTIMORE

DÉLÉGATION OUTRE-MER

Attributions : Elle suit l'actualité et l'ensemble des sujets et problématiques particuliers qui concernent les barreaux ultramarins. La Conférence assume pleinement sa dimension ultramarine. Pour elle, il s'agit d'offrir à tous les justiciables, en quelque endroit du territoire où il se trouve, les mêmes garanties, en matière d'accès au juge et d'assistance par un avocat.

Président : M. le vice-président Patrick LINGIBÉ

COMMISSION CIVILE

Attributions : Elle procède à l'étude de tous projets législatifs et réglementaires intéressants la profession d'avocat ou susceptibles d'avoir une influence sur l'exercice professionnel des avocats, en matières, civile, procédure civile, modes alternatifs de règlement des litiges, réformes de la justice civile ainsi que sur la justice des mineurs. Sur tout texte et projet, elle a en charge l'étude des propositions que pourrait faire la Conférence.

Présidente : Mme le bâtonnier Hélène MOUTARDIER
Vice-Présidente : Mme le bâtonnier Christine BLANCHARD-MASI

COMMISSION PÉNALE ET DROITS DE L'HOMME

Attributions : Elle étudie tous les projets législatifs et réglementaires intéressants la profession d'avocat ou susceptibles d'avoir une influence sur l'exercice professionnel des avocats, en matière pénale, de procédure pénale, de réformes de la justice pénale et de justice des mineurs...

Elle prépare les présentations de ces textes et des éventuelles propositions de la Conférence concernant ces sujets.

Elle a en charge, d'apporter aide et assistance aux Bâtonniers en matière de perquisition, de saisie et de visite des lieux privés de liberté

Enfin elle suit et effectue toute proposition sur les sujets nationaux et internationaux en matière de défense des libertés, de l'état de droit, des droits de l'homme, sur lesquels la voix de la Conférence doit porter.

Président : M. le bâtonnier Jérôme DIROU
Vice-Présidente : Mme le bâtonnier Justine DEVRED

DÉLÉGATION EUROPE

Attributions : Elle se penche sur toutes les questions relatives à la législation et la jurisprudence européenne, aux travaux de la Commission européenne et aux relations avec les autres barreaux européens, en étroite collaboration avec la DBF.

Présidente : Mme la présidente Hélène FONTAINE

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

LE BON RÉFLEXE

Consulter
chaque semaine
comme on prend
connaissance de
son hebdomadaire
favori

La Conférence accompagne les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre dans l'exercice quotidien et concret de leurs missions.

Formations, événements, suivi de l'actualité législative, interventions auprès des pouvoirs publics, lettre d'actualités, kit d'argumentaires quand l'actualité l'exige, plateforme d'échanges et mutualisation.

Tous ces éléments sont compilés et mis à jour régulièrement sur le site internet de la Conférence des bâtonniers. Le site permet d'enrichir ces échanges et d'apporter des réponses concrètes aux nombreux défis que les bâtonniers rencontrent, sur un espace en ligne sécurisé. Il permet de retrouver les dates et les bulletins d'inscription des prochaines formations, d'y déposer et trouver les réponses à des questions déontologiques, de suivre les campagnes et actions en cours de la Conférence et donne accès à un espace de travail partagé.

Ces outils sont mis à la disposition des bâtonniers pour les aider dans leurs missions quotidiennes.

RETROUVEZ-NOUS POUR SUIVRE AU QUOTIDIEN CETTE ACTUALITÉ



www.conferencedesbatonniers.com



[@Conf_Batonniers](https://twitter.com/Conf_Batonniers)



www.facebook.com/conferencedesbatonniers



<https://bit.ly/3mxy8Us>

LES PARTENAIRES ET ÉMANATIONS DE LA CONFÉRENCE



D.B.F. (DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE)



La Délégation des barreaux de France est une association internationale sans but lucratif de droit belge installée à Bruxelles, qui a pour membres le Barreau de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux représente plus de 70 000 avocats auprès des institutions européennes et des instances du Conseil de l'Europe : le Parlement européen, la

Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Elle a été créée en 1983 à l'initiative du barreau de Paris, présidée à l'époque par le bâtonnier Bernard du Granrut. La Conférence des bâtonniers a rejoint la DBF en 1993 et le Conseil national des barreaux en 2003.

LES 4 MISSIONS DE LA D.B.F.



Représentation d'intérêts

Elle représente les avocats français auprès des institutions européennes, notamment, en venant au soutien du travail des experts français au sein du Conseil des Barreaux européens (CCBE) qui défend les intérêts de près d'un million d'avocats en Europe.



Assistance juridique des avocats

Elle est disponible pour rédiger des analyses juridiques des textes législatifs et réglementaires et des interprétations jurisprudentielles en droit européen (droit de l'Union et droits fondamentaux) nécessaires aux avocats français dans leurs activités.



Organisation de formations

Elle propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'Union européenne en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de praticiens du droit et de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.



Rédaction de publications d'information

Chaque semaine, la Délégation des barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit européen par la transmission électronique de «L'Europe en Bref». Elle est également responsable de la publication de «L'Observateur de Bruxelles», revue trimestrielle d'information juridique spécialisée en droit européen, présentant des analyses de praticiens du droit et une synthèse de l'actualité juridique récente. Une étude publiée en 2013 dans la Revue trimestrielle de droit européen a classé L'Observateur de Bruxelles comme l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes à la Cour de justice de l'Union européenne.

La DBF publie en outre « L'Avis de l'expert européen », récente parution mensuelle pratique et didactique, qui aborde de manière synthétique une problématique de droit européen intéressant la pratique professionnelle des avocats et « Flashbat », bulletin mensuel à l'attention des Bâtonniers en exercice reprenant de manière synthétique l'actualité du mois.

Le droit de l'Union européenne n'est pas un droit autonome mais une source des droits nationaux, source croissante et essentielle dans le façonnement du cadre juridique français. Dans ce contexte, la mission de la Délégation des barreaux de France est d'assister les avocats français en matière de droit européen, qu'il s'agisse de droit de l'Union européenne ou des droits fondamentaux au regard de l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

La DBF est à la disposition de la Conférence des Bâtonniers pour lui apporter son expertise à tout moment et en toute occasion. Elle participe aux travaux de la «Délégation Europe», participe à l'élaboration des programmes ou ordre du jour lors des AG décentralisées à Bruxelles ou à Strasbourg, Elle apporte également un soutien logistique dans l'organisation de ces déplacements et coordonne les travaux sur les questions d'aide juridictionnelle et l'organisation de rencontres et la mise en relation avec les acteurs européens, spécialistes de ces questions.

La DBF est une représentation du Barreau français devant les institutions et juridictions européennes, la DBF se tient à la disposition des avocats français pour les mettre en contact avec les acteurs pertinents.

Président

Laurent PETTITI

Contact

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse entrée 1
1040 Bruxelles
T +32 (0)2 230 83 31 | F +32 (0)2 230 62 77
dbf@dbfbruxelles.eu

Site

www.dbfbruxelles.eu



A.M.R.A. ASSOCIATION POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES DES AVOCATS

Initialement, l'AMRA a été créée pour fédérer la demande d'assurance Non Représentation de Fonds des Barreaux adhérents de l'association. Grâce à un astucieux système de rétention des sinistres sur les fonds associatifs, elle a permis à ses membres de voir leur garantie augmentée de façon considérable, puisqu'elle est passée, pour les deux lignes d'assurance, de 17 000 000 € en 2006 à 20 000 000 € alors que parallèlement, la prime réclamée aux barreaux adhérents diminuait de 83,00 € à 38,00 € par avocat.

La cotisation statutaire, de 40,00 € en 2021, inclut également une prime de 2,00 € par avocat qui assure le paiement de la prime du contrat national UNCA qui de son côté offre une assurance « chapeau de 3^{ème} ligne », portant ainsi la garantie du programme national Non Représentation de fonds à 30 000 000 €, dont 10 000 000 € par avocat et 20 000 000 € au-delà pour l'ensemble du groupe assuré, soit environ 39 000 avocats.

L'AMRA est également devenue, au fil du temps et des nécessités, l'outil de souscription de tous les contrats

d'assurance collectifs « groupe », ouverts aux avocats dont les Barreaux sont membres de l'association. Ce système permet de négocier des contrats qui, bien qu'à adhésion individuelle, regroupent l'ensemble des avocats se trouvant face à un même besoin assurantiel.

Ainsi est-elle souscriptrice pour le compte desdits avocats des contrats d'assurance R.C. Professionnelle 2^{ème} ligne par avocat, par cabinet, par dossier, R.C.M.S. et garantie de la solidarité entre associés, mais également des garanties de dommages comme le contrat d'assurance « Cyber-Risques » ouverts aux cabinets de moins de 20 avocats. L'AMRA a été créée le 20 octobre 2005.

Présidence

Président de la Conférence
des bâtonniers

Membres

159 barreaux de province

Contact

47 bis D boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence



LA SOCIÉTÉ DE COURTAGE DES BARREAUX



SOCIÉTÉ DE COURTAGE
DES BARREAUX

Responsabilité Civile Professionnelle de 53 barreaux représentant environ 6500 avocats. Elle assure aujourd'hui le courtage des polices R.C.P. de 152 barreaux et plus de 35000 avocats.

Forte de cette réussite, elle s'est vue confier en 2006 le courtage des garanties N.R.F. (Non Représentation des fonds) de 159 barreaux pour plus de 39000 avocats regroupés au sein de l'A.M.R.A. Enfin en 2014, elle est devenue le courtier de L.P.A. ce qui lui vaut de négocier pour le compte de cette association les assurances prévoyance de 161 barreaux représentant 35000 avocats.

En à peine quinze années d'existence, elle est donc devenue le premier courtier de France pour les garanties RC Pro, NRF et Prévoyance des avocats français.

La S.C.B. a été créée à l'origine pour fédérer, au travers d'une « captive de courtage », la demande d'assurance

Elle a développé à la demande de ses clients ou actionnaires une gamme complète de produits d'assurance, allant bien au-delà de sa mission d'origine qui visait à ne couvrir que les besoins d'assurances obligatoires R.C. Pro et N.R.F.

L'unique but de la S.C.B. est de pourvoir aux besoins collectifs (au travers des barreaux et/ou CARPA) et individuels d'assurance des avocats français et des organismes techniques et/ou politiques de la profession (Conférence des bâtonniers, U.N.C.A., C.N.B, E.D.A., etc.).

Elle a développé des outils modernes de gestion des contrats et des sinistres au profit des barreaux :

- www.barassur.fr

ou de consultation et souscription de garanties individuelles :

- www.scb-assurances.com
- www.laprevoyance.org

En outre, elle intervient à la demande des Barreaux ou des E.D.A. pour des formations relatives à la R.C.

Professionnelle ou des réunions d'information en matière de prévoyance. La société de courtage des Barreaux a été créée le 21 septembre 2001.

Président du conseil de surveillance

Président de la Conférence des bâtonniers

Président

Larry Pellegrino

Actionnaires

La Conférence des bâtonniers et 101 barreaux de province. Les barreaux qui lui confient leur(s) assurance(s) ont le choix d'en être simplement client ou bien client et actionnaire.

Contact

47 bis D boulevard Carnot

13100 Aix-en-Provence

T +33 (0)4 13 41 98 30 / contact@scb-assurances.com



LPA (LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS)



La Prévoyance des Avocats (LPA) est une association souscrite créée par la volonté unanime de la profession d'avocat de se doter d'un outil au service de tous les avocats et de tous les barreaux de France et d'Outre-mer. Correspondant à la volonté de mettre en action la solidarité au bénéfice de tous par la mutualisation, elle est devenue **une plateforme au service des avocats en prévoyance comme en santé en créant, notamment, un guichet unique pour simplifier les démarches.**

La mission de LPA, c'est en matière de prévoyance : plus de simplicité, plus de services, les meilleures prestations au meilleur prix.

LPA, c'est encore des confrères dévoués qui ont bâti et animent ce formidable levier de cohésion, de solidarité et de services dans la confiance renouvelée des institutions représentatives de la Profession. En 2013, le Président de la Conférence des bâtonniers devient le président de droit de LPA.

LPA, ayant une vocation naturelle à être la prévoyance de la profession, a choisi en 2014 de s'adjoindre les services de la Société de Courtage des Barreaux (S.C.B.), autre organisme technique de la Profession, en charge d'assurer le placement de ses risques et la diffusion de ses contrats. LPA a été créée le 9 novembre 2005.

LPA, CRÉÉE PAR ET POUR LES AVOCATS, A UNE TRIPLE AMBITION



Être à l'écoute des Ordres et des Avocats



Améliorer l'offre des prestations qui doivent être adaptées aux contraintes de la vie professionnelle



Parvenir à la meilleure protection des avocats

Présidence

Président de la Conférence des bâtonniers

Président délégué

Pierre Châtel

Membres

161 barreaux de Province

Contact

14 boulevard de Sébastopol
75004 Paris
T +33 (0)4 42 26 47 61
lpa@scb-assurances.com



Praeferentia est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre le barreau de Paris et la Conférence

des bâtonniers, actionnaires à parts égales et assurant une présidence alternée. Avec un site neuf, des offres qui se multiplient, la centrale de référencement est là **pour faciliter le quotidien des cabinets.**

Un service de la Conférence des bâtonniers

Certains l'oublient, d'autres ne le savent pas, Praeferentia est une association gérée par la profession. Loin d'être un opérateur privé auquel elle est parfois assimilée, la « Place de marché des avocats » est portée par cette filiation et conduite par le souci de répondre aux attentes de tous les avocats et notamment des structures de taille modeste, de Paris ou de Province.

Un service ouvert à tous

Le mot d'ordre d'origine n'a pas changé : « Offrir aux cabinets les plus modestes les conditions d'achat habituellement réservées aux structures de grande taille », car en étant plus nombreux, on est plus fort. Comment ? En jouant sur l'effet de massification permettant de négocier des accords-cadres qu'aucune structure même la plus importante ne peut obtenir par elle seule.

Un accès facile

L'un des objectifs du nouveau site est de faciliter l'accès tant aux adhérents – l'adresse email déclarée à l'Ordre et un mot de passe renouvelable suffisent – qu'aux offres figurant sur le

site réparties dans 9 univers distincts allant de la « Fourniture de bureau » aux véhicules en passant par la garde d'enfant, l'imprimerie ou la gestion de son e-réputation.

En chiffres

Quelques chiffres illustrent l'activité de la centrale : près d'un million d'euros d'économies réalisées chaque année par les cabinets sur les seuls comptes « Fournitures de bureau » et « Impression » ; environ 3500 cabinets utilisateurs au quotidien ; 150 barreaux adhérents et plus de 70 prestataires motivés par la profession d'avocat, son évolution et ses enjeux.

Une offre qui s'enrichit chaque jour

L'un des emblèmes de Praeferentia est les fournitures de bureau ; à juste titre avec 30% d'économie proposée en moyenne sur ce compte. Mais Praeferentia, ce ne sont pas que les fournitures.

La Centrale, c'est un site : www.praeferentia.com

Elle est aussi présente sur les réseaux sociaux pour mieux faire connaître les offres qui leur sont destinées à ses adhérents.

Présidents

Le président de la conférence et le bâtonnier de Paris, en alternance

Délégué général

Alain Cuisance

Contact

M +33 (0)6 21 56 65 50
a.cuisance@gmail.com
www.praeferentia.com



JURI'LAB est un laboratoire de recherche et développement issu du recueil des besoins des

avocats en outils numériques. Intelligence artificielle, collecte et traitement de données, sécurité informatique et RGPD, Juri'Lab produit de la consultation et dispense des formations à destination des avocats.

CYBERSECURITE

Spécialiste des questions de cybersécurité, plus particulièrement pour les professionnels du droit, JURI'LAB dispense des formations afin d'aider les avocats à lutter contre toutes les formes de cybercriminalité.



Évaluation des risques

Réalisation d'une cartographie des risques propres à chaque structure



Prévenir

Formations afin de prévenir le risque cybercriminel en cabinet d'avocat



Guérir

Gérer et réagir face à une cyberattaque



Documentation

Rédaction de chartes informatiques, de procédures internes, de plan de continuité d'activité, etc.



Gestion et démarches

Gestions des attaques cyber et démarches obligatoires auprès des clients et différentes autorités de contrôle (CNIL, etc.)

JURI'LAB est Délégué à la Protection des Données (DPO) des professionnels du droit et assure leur conformité avec la réglementation européenne.

DONNEES PERSONNELLES - RGPD



DPO

JURI'LAB accompagne les cabinets et les responsables du traitement afin d'assurer leur conformité dans la collecte, le traitement, le stockage et l'archivage de leurs données



Registre des activités de traitement

Rédaction des documents de recensement et d'analyse des traitements de données personnelles permettant d'identifier les parties prenantes, les catégories de données traitées, la finalité du traitement, leur temps de conservation, leur sécurité, etc.



Formalités CNIL

Accompagnement dans toutes les démarches CNIL et déclaration DPO



Formations

Formations permettant de devenir rapidement conforme au RGPD.

REDACTION DE CONTENU

Du droit, rien que du droit

Sites internet, codes et chartes déontologiques, chartes informatiques, documentation et procédures cybersécurité ou RGPD, JURI'LAB rédige vos contenus de façon pédagogique et précise afin de les rendre accessibles à tous et de contribuer à un meilleur respect de vos obligations légales et réglementaires.

UN SERVICE ACCESSIBLE A TOUS

Les formations et prestations d'accompagnement de JURI'LAB sont accessibles à toutes les structures, quelle que soit la taille du cabinet.

JURI'PREDIS

La solution de la conférence des Bâtonniers

Issu de la collaboration entre chercheurs, universitaires et professionnels du droit, l'outil de recherche

jurisprudentielle Juri'Predis permet aux avocats d'optimiser le traitement de leurs dossiers en accédant facilement à la jurisprudence pertinente.

LA JURISPRUDENCE À PORTÉE DE MAIN

Grâce à l'Intelligence Artificielle, les professionnels du droit accèdent très facilement à la jurisprudence pertinente. Ainsi, ils gagnent en temps et en efficacité !



Recherche jurisprudentielle

Des résultats pertinents grâce à des fonctionnalités imitant le raisonnement juridique



Décisions similaires

Des recherches précises et approfondies pour des stratégies solides



Veille jurisprudentielle

Une veille de qualité qui répond précisément aux besoins des professionnels



Juri'detect

Le premier réflexe dans l'analyse de tout document juridique

DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE : DES PRINCIPES PARTAGÉS AVEC LES AVOCATS

Les algorithmes Juri'Predis sont structurés pour garantir objectivité - pas de discrimination des données - et neutralité - toutes les données issues de l'Open Data sont traitées.

UN OUTIL ACCESSIBLE À TOUS

Une solution intuitive pour un accès instantané à la jurisprudence relative à votre problématique. Et afin d'optimiser l'utilisation de la solution Juri'Predis : formation personnalisée et accompagnement à la prise en main de l'outil sont offerts.

Juri'Predis a été choisi par la Conférence de Bâtonniers dès 2018 pour devenir la solution de référence des avocats.

Votre 1ère recherche vous attend sur :

www.juripredis.com ou en passant par le site de la Conférence avec vos codes bâtonniers

Contact

Juripredis
720 chemin des Jallassières
13510 Éguilles

T +33 (0)9 72 66 49 57
www.juripredis.com



Depuis de nombreuses années déjà la Société de Courtage des Barreaux a engagé **une réflexion**

sur les questions numériques en particulier lorsqu'elle s'est trouvée confrontée à la prise en charge de réclamations en responsabilité contre des avocats dont les dossiers, pour des raisons diverses, n'avaient pas été conservés. L'idée était née de la création d'un système d'archivage et de conservation.

C'est naturellement que la Conférence des bâtonniers a sollicité la S.C.B. en 2013 pour travailler à la mise en place du premier site de conservation de l'acte d'avocat, Avosactes qui fut réalisé en quelques mois.

Fort de cette expérience et des moyens tant humains que matériels tirés de sa réussite, la S.C.B. a décidé de créer une filiale dédiée aux questions numériques, ce qui fut fait à la fin de l'année 2017, sous la forme d'une SAS à capital variable, détenue à 100 % par la Conférence des bâtonniers et la S.C.B..

Capital variable et surtout capital ouvert, selon la volonté des membres fondateurs, à toutes les institutions de la profession d'avocat et le cas échéant aux avocats eux-mêmes. BDS a été capitalisée à 500 000 € pour démarrer ses activités.

Il s'agissait, en évitant un regrettable mélange des genres entre des activités de nature différente, de **doter les barreaux de province d'un outil performant capable de répondre aux défis numériques en faveur des ordres et des avocats dans l'esprit de mutualisation et de solidarité** qui anime l'action de la Conférence des bâtonniers et qui est directement à l'origine du « concept S.C.B. » !

Ainsi est née BDS (Barreaux Data System).

Si BDS devait avoir une devise ce serait : parce qu'unis et solidaires nous sommes toujours plus forts !

Les commandes se sont vite bousculées :

- Hébergement et maintenance du site Avosactes
- Agence de communication numérique pour les organismes de la profession et les avocats, « Absolute Communication by BDS » conçoit et réalise des sites internet, assure la présence de ses clients sur les réseaux sociaux et intervient en cas d'atteinte à leur e-réputation
- Gestion, maintenance et développement de la plateforme du MIA (Marché Immobilier des Avocats), outil qui permet aux avocats d'assurer au bénéfice de leurs clients l'inter-médiation en matière immobilière
 - Mise en place d'une solution mutualisée pour permettre aux ordres de faire face au RGPD
 - Réflexion sur les outils de justice dite « prédictive »

Cette liste ne peut pas être considérée comme exhaustive même si elle est déjà consistante !

BDS a pour unique ambition d'être une force d'appui et de soutien technique de la profession d'avocat dans toutes ses composantes, afin de favoriser les conditions d'exercice professionnel des avocats dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Président

le Président de la S.C.B.
Larry Pellegrino

Contact de BDS

T +33 (0)4 13 41 60 00
contact@barreaux-data-system.fr



ABSOLUTE COMMUNICATION

« Agence de communication pour les professionnels du droit »



Depuis plus de 10 ans, l'agence de communication Absolute Communication accompagne les avocats et les Barreaux dans leurs projets de communication.

Création de site internet, digitalisation des services juridiques, publicités en ligne, présence sur les réseaux sociaux... autant d'outils pour faire connaître vos expertises, vos services, vos équipes et développer votre visibilité.

L'agence Absolute Communication se compose d'une équipe aux profils variés et complémentaires : chefs de projets, webdesigners, webmarketeurs, développeurs.

Ils vous accompagnent dans la réalisation de tous vos projets de communication. En effet, notre socle de compétences s'articule autour de quatre axes majeurs :



Communication digitale

- Création de site internet
- Application mobile
- Motion design



Communication visuelle

- Création de logo
- Identité visuelle
- Charte graphique



Communication imprimée

- Pack papeterie / dossier client
- Documents promotionnels (plaquettes, flyer...)
- Signalétique



Webmarketing

- Référencement naturel
- Référencement payant
- Réseaux sociaux

Contact

T +33 (0)4 42 52 26 77
www.absolute-communication.com

14 boulevard de Sébastopol
75004 Paris

Direction opérationnel
Pascal Martinez



IFOC

« Institut de formation ordinal de la Conférence des bâtonniers »



L'Institut de Formation Ordinal de la Conférence des Bâtonniers (IFOC) a été créé par l'Assemblée générale constitutive du 10 mars 2006 avec pour objet :



L'organisation de formations et de séminaires, à destination des Bâtonniers, Vice-bâtonniers, Bâtonniers désignés, membres des conseils de l'Ordre, membres des conseils régionaux de « discipline » ; présidents, membres et administrateurs de CARPA, ainsi que personnels des ordres et des CARPA.



La conception d'actions de formation et de tout document de formation à destination de la profession d'avocat, et toutes opérations de communication, toutes prestations réalisées dans l'intérêt de la profession.

L'IFOC qui assure d'ores et déjà, chaque année, pour le compte de la Conférence quatre sessions de formation, l'Université d'Eté et le Séminaire des Dauphins, développe actuellement de nouvelles offres de formations qui se tiendront à l'échelon local et régional pour être au plus près des acteurs de l'ordinalité.

Président

Bruno Blanquer

12 place Dauphine
75001 Paris

T +33 (0)1 44 41 99 10

F +33 (0)1 43 25 12 69

conference@conferencedesbatonniers.com

BarÔtech

BarÔtech est né de la réflexion menée par 16 barreaux, en association étroite avec la Conférence des bâtonniers.

L'objectif était de développer une solution informatique de gestion des ordres, couvrant l'ensemble de leurs missions.

Les services ordinaires perdent également un temps précieux dans des tâches administratives chronophages et répétitives, alors qu'il peut être consacré à des actions à plus forte valeur ajoutée.

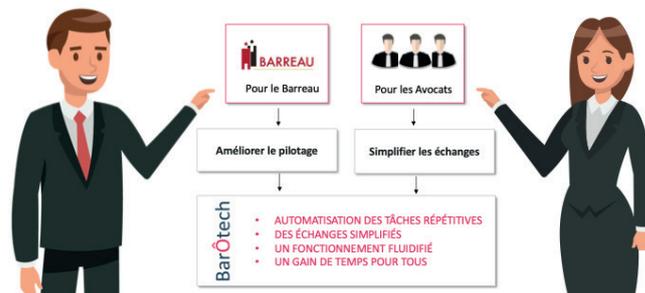
En outre, il manque souvent une vision globale des demandes en cours de traitement, ou non encore résolues, mais aussi une vision de la typologie du Barreau (statistiques, nombre d'avocats, démographie, spécialités).

BarÔtech permet ainsi de mettre à jour le tableau de l'ordre en suivant les décisions prises par le conseil de l'ordre, et transmet automatiquement les informations mises à jour dans BOL.

L'ordre doit également pouvoir calculer ses cotisations, et suivre leur paiement.

Il est aussi indispensable de gérer l'accès au droit, d'organiser

BarÔtech : L'outil connecté pour les Ordres



et de suivre les permanences que chaque ordre assure sur son territoire, en matière civile et pénale, de telle sorte que CLIPA a été intégré à la solution globale.

BarÔtech a été imaginé et développé pour répondre à l'ensemble de ces besoins.

Par ailleurs, les avocats doivent pouvoir échanger facilement avec leur ordre, pour formaliser leurs demandes, mettre à jour leurs informations, et procéder aux déclarations et contrôles auxquels ils sont tenus.

Il est également indispensable de proposer un échange numérique fluide entre l'ordre et ses avocats et les délégataires du bâtonnier.

L'ensemble des fonctionnalités a été développé et déployé dans les barreaux fondateurs depuis 2017.

Le déploiement dans les nouveaux barreaux sera effectif à compter du mois de septembre 2022

La cotisation mensuelle étant fixée à 4 € HT par avocat et par mois.

Contact

176 rue de Créqui
69003 Lyon

Bruno CARRIOU
bruno.carriou@barotech.fr

Florian GRUEL
florian.gruel@barotech.fr

L'Unca réunit les Carpa créées sous la forme associative par les barreaux ; elle les représente et leur apporte les moyens notamment techniques et informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions, au titre du contrôle des opérations de maniements de fonds réalisées par les avocats, en leur qualité d'assujetties à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et pour la gestion de l'aide juridictionnelle et des autres aides à l'intervention de l'avocat.

L'Unca les accompagne dans leurs projets de regroupement, de mutualisation ou de délégation.

L'Unca apporte une assistance permanente au personnel des ordres et des carpa pour l'utilisation des logiciels qu'elle met à leur disposition – elle traite plus de 20 000 questions par an.

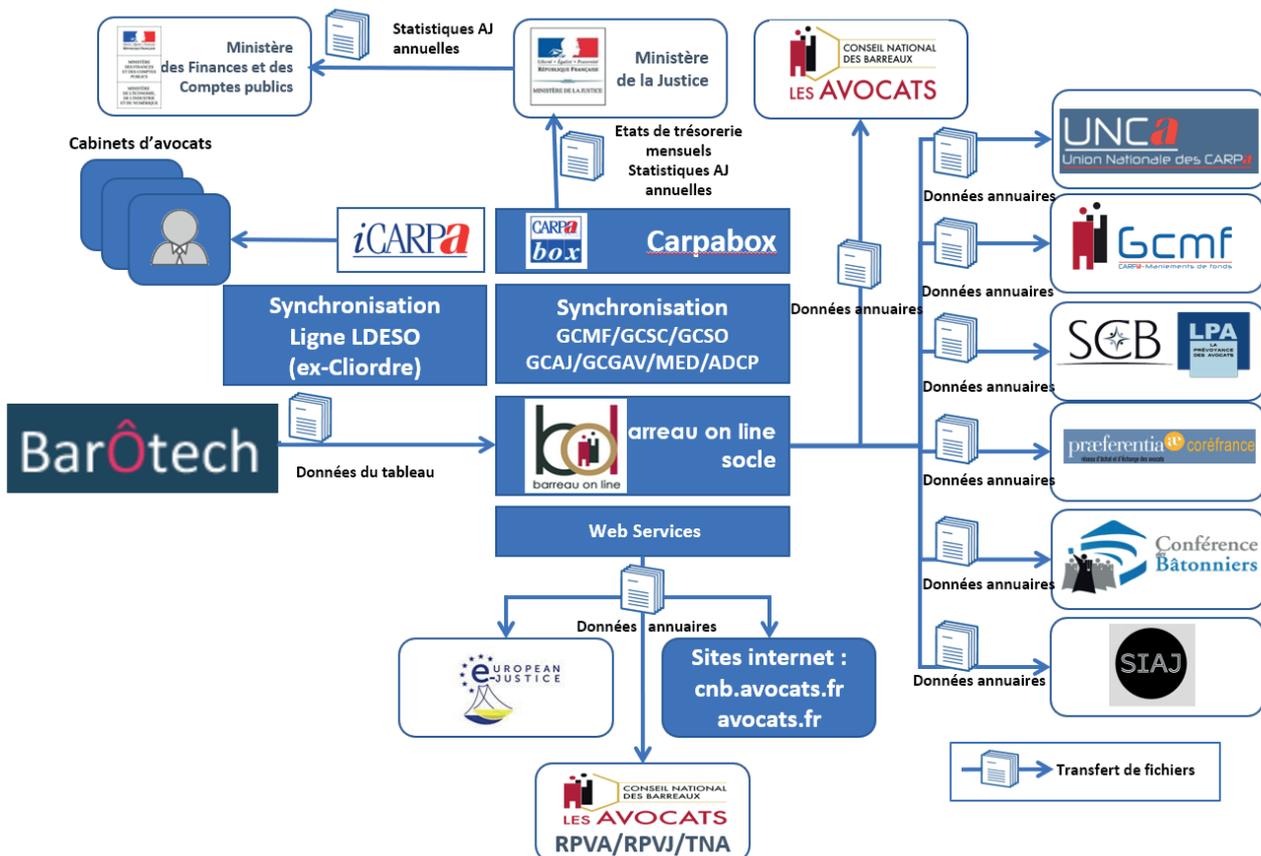
Elle assure la formation continue du personnel et des administrateurs de Carpa en tant qu'organisme de formation disposant d'un agrément.

L'Unca a vocation à participer aux travaux du Conseil national des barreaux et de la Conférence des bâtonniers sur tous les sujets transversaux sur lesquels elle a compétence.

Elle agit aussi sur délégation du ministère de la justice pour verser aux carpa les crédits de l'aide juridictionnelle en conformité à l'arrêté ministériel qui décide du montant de la dotation annuelle de chaque barreau.

En application des dispositions législatives elle rend compte au ministère de la justice de la consommation des crédits d'aide juridictionnelle, produit chaque mois les états de trésorerie permettant le suivi des besoins pour chaque barreau et fournit annuellement aux institutions représentatives de la profession et au ministère de la justice les statistiques sur les missions d'aide juridictionnelle et des autres aides à l'intervention de l'avocat.

Contribution de l'Unca au système d'information



À travers barreau on line (BoL), pour le compte des barreaux l'Unca fournit les données d'annuaire issues du Tableau tenu par chaque Ordre (Pour les barreaux qui exploitent la solution BarÔtech, une interface permet un transfert des informations issues de leur Tableau à BoL) pour satisfaire aux finalités suivantes :



Pour le Conseil national des barreaux

- Le RPVA
- Les e-annuaires
- La gestion administrative



Pour la Conférence des bâtonniers

- La carte professionnelle
- Le fichier des refus d'inscription (à venir)



Pour le CCBE

- L'annuaire FAL 1



Pour la Chancellerie à travers le CNB

- La TNA (Table Nationale des Avocats utilisée par les juridictions) pour le RPVJ



Pour le SIAJ

- L'annuaire des bureaux d'aide juridictionnelle



Pour la SCB / LPA

- AvosActes
- L'assurance NRF
- L'assurance RCP
- La prévoyance des avocats

L'Unca désigne trois des douze membres siégeant à la commission de contrôle des carpa et propose des avocats pouvant assurer les fonctions de contrôleur.

Le conseil d'administration de l'Unca est composé de vingt-neuf administrateurs, dont dix-huit issus des Carpa constituant le « collège national » et onze issus de la Carpa de Paris.

Neuf administrateurs sur les dix-huit sont élus par l'ensemble du « collège national » regroupant toutes les Carpa, autres que la Carpa de Paris, et neuf administrateurs sont élus au titre de circonscriptions régionales.

Les circonscriptions régionales sont identiques à celles de la Conférence des bâtonniers.

Sont membres de droit, le président du Conseil national des barreaux, le président de la Conférence des bâtonniers, le bâtonnier de Paris ainsi que les cinq derniers présidents.

Au sein du conseil d'administration sont élus pour composer le comité exécutif, un président pour deux ans – alternativement issu du collège parisien puis du collège national – deux vice-présidents – un secrétaire général et son adjoint – un trésorier et son adjoint.

Président pour les exercices 2021 - 2022
Antoine DIESBECQ

Sites internet
www.carpafrance.org
www.unca.fr (avec une partie réservée aux membres des barreaux)

Compte Twitter
[@UniondesCarpa](https://twitter.com/UniondesCarpa)

Courrier général
unca@unca.fr

Assistance
assistance@unca.fr

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Conférence des bâtonniers, Bruno BLANQUER, a pour mission de conduire cet ensemble, de l'animer et de tracer des perspectives, qu'il s'agisse de la vie collective des Ordres ou de l'exercice de leur métier par nos confrères.

LE BUREAU

Les 163 bâtonniers en exercice, réunis en assemblée générale, confèrent sa force et légitimité à la Conférence des bâtonniers. Ils élisent pour un mandat de trois ans renouvelable son bureau, composé de 25 membres, choisis dans des collèges permettant une représentation équilibrée des ordres de France et d'Outre-mer, dans leur diversité géographique et démographique.

Le bureau est ainsi composé : 1 membre est élu parmi les barreaux d'Outre-mer, 4 parmi les barreaux de moins de 100 avocats, 8 dans les barreaux de 100 à 400 avocats et 12 dans les barreaux comptant plus de 400 avocats.



Bruno BLANQUER
Président

Barreau de Narbonne
T +33 (0)4 68 90 17 17
F +33 (0)4 68 90 45 56
bruno.blanquer@orange.fr



Christophe BAYLE
Vice-Président

Barreau de Bordeaux
T +33 (0)5 36 52 97 66
F +33 (0)5 36 81 45 40
c.bayle33@gmail.com



Catherine BCRET CHRISTOPHE
Vice-Présidente

Barreau de Grasse
T +33 (0)4 93 19 30 12
F +33 (0)4 93 19 30 16
lexargos@orange.fr



Zohra BEN BAHY PRIMARD
Vice-Présidente

Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 64 94 58 94
F +33 (0)1 60 80 17 78
primard.zohra@gmail.com



Franck DYMARSKI
Vice-Président

Barreau des Ardennes
T +33 (0)3 24 59 05 56
F +33 (0)3 24 58 26 85
franck-dymarski@orange.fr



Patrick LINGIBE
Vice-Président

Barreau de Guyane
T +33 (0)5 94 29 45 35
F +33 (0)5 94 29 17 48
plingibe@jurisguyane.fr



Bruno CARRIOU
Secrétaire général
 Barreau de Nantes
 T +33 (0)2 40 48 92 52
 F +33 (0)2 40 08 24 73
 b.carriou@ipsufacto-avocats.fr



Agnès RAVAT-SANDRE
Secrétaire générale adjointe
 Barreau Chalon-sur-Saône
 T +33 (0)3 85 93 66 22
 ravatsandre.avocat@orange.fr



Christophe DARBOIS
Trésorier
 Barreau de Strasbourg
 T +33 (0)3 88 24 80 93
 F +33 (0)3 88 23 05 72
 chdarbois@wanadoo.fr



Justine DEVRED
Trésorière adjointe
 Barreau de Senlis
 T +33 (0)3 44 73 70 16
 devred@sf-avocats.fr



Patricia ASTRUC-GAVALDA
 Barreau de Melun
 T +33 (0)1 64 39 44 61
 astruc_patricia@orange.fr



Christine BLANCHARD-MASI
 Barreau de Versailles
 T +33 (0)1 39 02 37 00
 c.blanchard-masi@calice-avocats.com



Réjane CHAUMONT
 Barreau de Tarbes
 T +33 (0)5 62 93 12 72
 F +33 (0)5 62 93 08 16
 r.chaumont@judiconseil-avocats.fr



Jacques DEMAY
 Barreau de Saint-Brieuc
 T +33 (0)2 96 21 37 18
 demayavocat@wanadoo.fr



Serge DEYGAS
 Barreau de Lyon
 T +33 (0)4 78 38 77 77
 F +33 (0)4 78 38 77 70
 s.deygas@carnot-avocats.fr



Jérôme DIROU
 Barreau de Bordeaux
 T +33 (0)5 56 44 01 61
 F +33 (0)5 56 01 09 28
 jeromedirou@gmail.com



Nathalie DUPONT
 Barreau de Toulouse
 T +33 (0)5 61 23 45 75
 F +33 (0)5 61 12 47 35
 nat.dupont@yahoo.fr



Lionel ESCOFFIER
 Barreau de Draguignan
 T +33 (0)4 98 10 66 15
 F +33 (0)9 70 06 11 36
 cabinet@escoffier-avocat.fr



Olivier JOUGLA
 Barreau du Havre
 T +33 (0)2 35 49 49 20
 F +33 (0)2 35 49 49 30
 olivier.jougla@ekis-avocats.fr



Christina KRUGER
 Barreau du Strasbourg
 T +33 (0)3 67 10 20 28
 F +33 (0)3 67 10 20 29
 c.kruger@artejuris.eu



Philippe LE GOFF
 Barreau de Rennes
 T +33 (0)2 23 40 40 15
 F +33 (0)2 23 40 40 19
 philippe.legoff@cressardetlegoff.com



Remy LEVY
 Barreau de Montpellier
 T +33 (0)4 67 63 62 61
 F +33 (0)4 67 63 62 60
 r.levy@lb2savocats.com



Geneviève MAILLET
 Barreau de Marseille
 T +33 (0)4 91 55 06 18
 F +33 (0)4 91 33 27 12
 genevieve.maillat@sudjuristes.fr



Frédéric MORTIMORE
 Barreau de Villefranche-sur-Saône
 T +33 (0)4 28 39 03 60
 F +33 (0)4 28 39 03 22
 mortimore@md-avocats.com



Hélène MOUTARDIER
 Barreau de l'Essonne
 T +33 (0)1 60 87 01 26
 avocat@moutardieravocat.fr



Stéphane NESA
 Barreau d'Ajaccio
 T +33 (0)4 95 52 91 92
 F +33 (0)4 95 52 91 93
 stephane.nesa@avocat-nesa.fr



François BEDEL de BUZAREINGUES
Président d'honneur
 Barreau de Montpellier
 bediv@wanadoo.fr



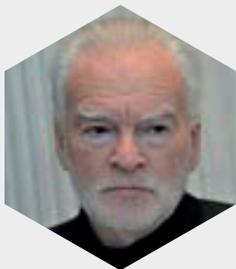
Michel BENICHOU
Président d'honneur
 Barreau de Grenoble
 T +33 (0)4 76 87 02 02
 F +33 (0)4 76 47 46 62
 michel.benichou@avocat-conseil.fr



Huguette ANDRE-CORET
Présidente honoraire
 Barreau de l'Essonne
 huguette.andre-coret@wanadoo.fr



Marc BOLLET
Président honoraire
 Barreau de Marseille
 T +33 (0)4 96 11 21 60
 F +33 (0)4 91 54 71 55
 marc.bollet@scpbollet.fr



Gérard CHRISTOL
Président honoraire
 Barreau de Montpellier
 F +33 (0)4 67 60 05 30
 cabinet@christol-inquimbert.com



Serge DAVY
Président honoraire
 Barreau de Caen



Pascal EYDOUX
Président honoraire
 Barreau de Grenoble
 T +33 (0)4 76 46 27 43
 F +33 (0)4 76 56 98 18
 eydoux@bastille-avocats.fr



Hélène FONTAINE
Présidente honoraire
 Barreau de Lille
 T +33 (0)3 20 31 18 67
 F +33 (0)3 20 13 08 77
 hlfnfntn@gmail.com



Jean-Luc FORGET
Président honoraire
 Barreau de Toulouse
 T +33 (0)5 61 52 08 52
 F +33 (0)5 61 53 19 60
 jl.forget@cabinet-dcf.fr



Jérôme GAVAUDAN
Président honoraire
 Barreau de Marseille
 T +33 (0)4 91 00 33 90
 F +33 (0)4 91 00 33 91
 jerome.gavaudan@wanadoo.fr



Yves MAHIU
Président honoraire
 Barreau de Rouen
 T +33 (0)2 35 71 30 94
 F +33 (0)2 35 89 32 00
 ym@albema.fr



Frank NATALI
Président honoraire
 Barreau de l'Essonne
 T +33 (0)1 69 91 39 91
 F +33 (0)1 69 91 39 92
 frank.natali@wanadoo.fr



Alain POUCHELON
Président honoraire
 Barreau de Carcassonne
 ajmp@alainpouchelon.fr



Christophe RICOUR
Président honoraire
 Barreau de Hauts-de-Seine
 christophe.ricour@free.fr



François VIGNANCOUR
Président honoraire
 Barreau de Clermont-Ferrand
 frvignancour@orange.fr



Thierry WICKERS
Président honoraire
 Barreau de Bordeaux
 T +33 (0)5 56 00 82 33
 F +33 (0)5 56 00 82 43
 t.wickers@elige-avocats.fr

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES HAUTS DE FRANCE

M. le Président Alain COCKENPOT

158 rue des Ferroniers
59500 Douai

T +33 (0)3 27 98 06 35

alain.cockenpot@cockenpot-avocat.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE NORMANDIE

Mme la Présidente Marie-Pierre OGEL

29 rue du Faubourg de la Barre
76200 Dieppe

T +33 (0)2 35 84 48 49 | F +33 (0)2 35 82 92 22

president@batonniers-normandie.com

mariepierreogel@orange.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX DE L'OUEST

M. le Président Benoit GABORIT

7 rue Etoile du Matin
44600 Saint-Nazaire

T +33 (0)2 40 00 95 25

benoit.gaborit@mga-avocats.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-OUEST

M. le Président Arnaud TRIBILLAC

9 rue Pierre Rameil
66000 Perpignan

T +33 (0)4 68 34 40 80 | F +33 (0)4 68 34 41 07

a.tribillac@tmb-avocats.fr



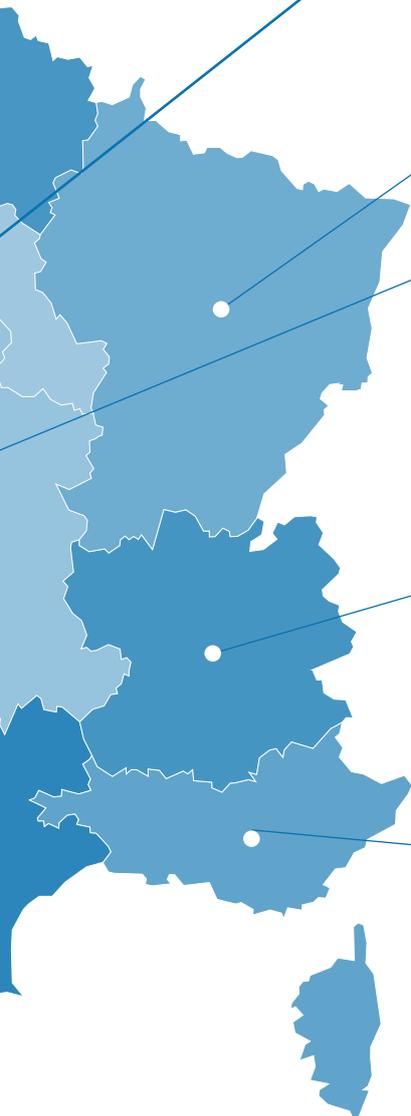
La Réunion



Guadeloupe



Martinique



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'ÎLE DE FRANCE

M. le Président Frédéric CHAMPAGNE

38 rue de l'Orangerie
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 50 70 64 F +33 (0)1 39 50 70 25
fred.champagne@orange.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DE L'EST

M. le Président Sacha REBMANN

4 rue du Conseil Souverain
68000 Colmar
T +33 (0)3 89 24 75 01
rebmman.batonnier@yahoo.com

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX D'Auvergne ET DE LOIRE

Mme la Présidente Catherine GAZZERI-RIVET

6-8 rue Dora Maar BP 47257
37072 Tours CEDEX 2
T +33 (0)2 47 85 28 79 | F +33 (0)2 47 85 28 53
gazzeri@arcole-avocats.com

CONFÉRENCE DES BARREAUX RHÔNE-ALPES

Mme la Présidente Doriane RICOTTI

1, place du Château
38300 Bourgoin-Jallieu
T +33 (0)4 74 28 20 65
ordre.avocats.bj@orange.fr

Mme la Présidente Bénédicte ROCHEFORT

2, place Charles de Gaulle
38200 Vienne
T +33 (0)4 74 78 05 58
ordredesavocats@oda-vienne.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-EST ET DE LA CORSE

M. le Président Jean-Raphaël FERNANDEZ

Ordre des avocats
51 rue Grignan
13006 Marseille
T ordre +33 (0)4 91 15 31 42
presidence@confregsc.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'OUTRE-MER

M. le Président Franck ROYANEZ

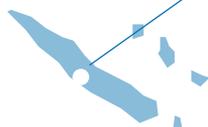
Baie des citrons 29 rue Jules Garnier
98800 Nouméa Nouvelle-Calédonie
T +687 24 24 48 | F +687 24 24 49
fr.avocat@cabinetroyanez.com



Mayotte



Guyane



Nouvelle-Calédonie

LE COLLÈGE ORDINAL

Vice-président de droit du Conseil National des Barreaux, le président est secondé dans ses missions auprès de l'institution représentative de la profession par le collège ordinal.

Ce collège composé de bâtonniers, anciens bâtonniers, membres et anciens membres de conseils de l'ordre élus par les bâtonniers et membres de conseils de l'ordre en exercice, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

M. le bâtonnier Yann ARNOUX POLLAK

5 rue d'Arcole
13006 Marseille
T +33 (0)4 91 33 24 02 | F +33 (0)4 91 04 03 91
yann@arnouxpollak.com

M. le bâtonnier Philippe BARON

81 bis rue de Boisdenier
37000 Tours
T +33 (0)2 47 20 20 20 | F +33 (0)2 47 05 67 40
philippe.baron@2bmp.fr

Mme le vice-bâtonnier Nathalie BEURGAUD

Palais d'Azarrie - 28 boulevard Victor Hugo
06000 Nice
T +33 (0)4 93 85 57 29 | F +33 (0)4 93 81 27 08
nathalie@beurgaud-avocat.fr

M. le bâtonnier Gilles BOXO

4 rue Maréchal Foch BP 30428
66004 Perpignan Cedex
T +33 (0)4 68 35 62 00
gillesboxo@orange.fr

M. le bâtonnier Jean BROUIN

9 rue Grandet
49 100 Angers
T +33 (0)2 41 87 30 62 | F +33 (0)2 41 25 14 83
jean.brouin@avocat-conseil.fr

Mme le vice-bâtonnier Françoise CASAGRANDE

33 rue Raymond Poincaré
33110 Le Bouscat
T +33 (0)5 56 02 89 90
f.casagrande@esencia-avocats.fr

M. le bâtonnier Jean-Marie CHABAUD

28 rue Ruffi
30000 Nîmes
T +33 (0)4 66 67 69 34 | F +33 (0)4 66 21 66 59
jm.chabaud@ergaomnes.fr

M. le bâtonnier Arnaud de SAINT-REMY

41 rue Raymond Aron BP 539
76824 Mont Saint Aignan Cedex
T +33 (0)2 35 59 83 63 | F +33 (0)2 35 59 99 63
adestremy@emo-avocats.com

M. le bâtonnier Olivier FONTIBUS

1 rue d'Anjou
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 50 47 98
olivier.fontibus@dfjm-avocats.fr

**M. le bâtonnier
Manuel FURET**

7 rue du Salé
31000 Toulouse
T +33 (0)5 61 53 64 26
furet@clf-avocats.fr

**Mme le bâtonnier
Pascale GIRMA**

Immeuble le Floréal - 92 avenue Pierre Sémard
84200 Carpentras
T +33 (0)4 32 85 08 51 | F +33 (0)4 90 41 71 15
pascale@avocatgirma.fr

**Mme le bâtonnier
Valérie GRIMAUD**

3 rue Charles Auray
93500 Pantin
T +33 (0)1 41 50 06 80 | F +33 (0)1 48 45 78 81
avocats@glc-associes.fr

**Mme le bâtonnier
Evelyne HANAU**

5 avenue Louis Hayet
95240 Cormeilles en Paris
T +33 (0)1 34 10 98 01
evelyne.hanau@orange.fr

**Mme le bâtonnier
Nathalie JAY**

73 rue François de Mahy
97410 Saint-Pierre
T +33 (0)2 62 26 22 62
nathalie.jay@njay-avocats.com

**Mme le bâtonnier
Laurence JOLY**

7 avenue Pasteur
74100 Annemasse
T +33 (0)4 50 43 20 50
cabinet@avocatjoly.fr

**Mme le bâtonnier
Laurence JUNOD-FANGET**

61 avenue Maréchal de Saxe
69003 Lyon
T +33 (0)4 72 84 70 70
l.junodfanget@junod-fanget.com

**Mme le bâtonnier
Hélène LAUDIC-BARON**

36 rue Nationale BP 30224
35302 Fougères Cedex
T +33 (0)2 99 94 25 93 | F +33 (0)2 99 94 44 18
laudic-baron.helene@lbp-avocat.fr

**Mme le bâtonnier
Bénédicte MAST**

5 place de la Poissonnerie
50200 Coutances
T +33 (0)2 33 19 07 17 | F +33 (0)2 33 19 07 20
benedicte@mastavocat.com

**M. le bâtonnier
Vincent MAUREL**

KPMG Avocats - Tour Europlaza - CS 20153
92927 Paris La Defense Cedex
T +33 (0)1 55 68 50 00
vmaurel@kpmgavocats.fr

**Mme le bâtonnier
Anne-Marie MENDIBOURE**

3 rue du pont de l'aveugle - immeuble l'Alliance
2e étage
64600 Anglet
T +33 (0)5 59 46 12 84 | F +33 (0)5 59 46 12 85
am.mendiboure@aliantza-avocats.fr

**M. le bâtonnier
Jean-François MÉRIENNE**

Immeuble Neptune 10 rue Jean Giono
21000 Dijon
T +33 (0)3 80 74 22 24 | F +33 (0)3 80 74 87 59
jf.merienne@wanadoo.fr

**M. le bâtonnier
Roland RODRIGUEZ**

1 avenue des Frères Olivier
06600 Antibes
T +33 (0)4 93 34 31 93 | F +33 (0)4 93 34 85 68
roland@rodriguez-avocat.fr

**Mme le bâtonnier
Marie-Laure VIEL**

52 rue d'Epargnemailles
02100 Saint-Quentin
T +33 (0)3 23 64 38 48 | F +33 (0)9 70 06 61 77
marie-laure.viel@orange.fr

LES PERMANENTS

AFFAIRES JURIDIQUES POLITIQUES ET COMMUNICATION

Daniel ZRIHEN - Directeur

dzrihen@conferencedesbatonniers.com

ADMINISTRATION, MANIFESTATIONS ET FORMATIONS

Myriam BOUCHENY - Responsable

mboucheny@conferencedesbatonniers.com

COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

Sophie JULIEN

sjulien@conferencedesbatonniers.com

COMPTABILITÉ, COTISATIONS ET CARTES PROFESSIONNELLES

Martine BROCHOT

mbrochot@conferencedesbatonniers.com

AFFAIRES JURIDIQUES

Sarah EL MARNISSY - juriste

selmarnissy@conferencedesbatonniers.com

MANIFESTATION ET FORMATION

Juliette GUIHARD

jguihard@conferencedesbatonniers.com

Alexis COTTARD - juriste assistant

acottard@conferencedesbatonniers.com

SECRETARIAT DE DIRECTION

Isabelle COUCHENEY

icoucheney@conferencedesbatonniers.com





CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

12 place Dauphine
75001 Paris

T +33 (0)1 44 41 99 10

F +33 (0)1 43 25 12 69

conference@conferencedesbatonniers.com

www.conferencedesbatonniers.com



Conférence
des
Bâtonniers